

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
12 février 2024
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités israéliennes
à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste
du Territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante-dix-neuvième année

Lettres identiques datées du 9 février 2024, adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et à la Présidente du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Il y a deux jours à peine, je vous ai écrit une fois encore pour vous presser d'agir immédiatement afin de mettre un terme à la guerre génocidaire menée par Israël contre la bande de Gaza, de faire cesser sa campagne de nettoyage ethnique et de protéger le peuple palestinien, lequel a subi un traumatisme et des pertes inimaginables, les forces d'occupation israéliennes ayant massacré près de 28 000 Palestiniens et blessé plus de 67 000 personnes au cours de ces quatre derniers mois, qui ont été atroces.

Dans ma lettre datée du 7 février, j'avais formulé la mise en garde suivante : « Alors que les besoins humanitaires se font de plus en plus pressants à Rafah et que les attaques israéliennes s'intensifient, la perspective d'assister à un exode de familles désespérées ou à un transfert forcé de population palestinienne par Israël devient de plus en plus probable. Ce danger est réel et immédiat, comme le rappellent les menaces proférées à maintes reprises par les responsables politiques israéliens, qui ne cachent pas leur volonté de dépeupler puis de coloniser Gaza ».

Aujourd'hui, le Premier Ministre israélien a annoncé avoir ordonné aux forces d'occupation israéliennes d'« évacuer la population » de Rafah et de détruire les « bataillons » qui s'y trouvaient, aux dires d'Israël. Ces dangereuses menaces semblent près de se concrétiser et Israël, loin de se laisser dissuader, met à exécution ses plans criminels pour forcer une fois de plus le peuple palestinien à quitter ses terres.

Malgré cela, le Conseil de sécurité continue de faire fi de nos appels à l'instauration d'un cessez-le-feu immédiat et à la protection de la population civile palestinienne, manquant honteusement aux obligations qui lui incombent en vertu de la Charte et permettant à Israël, Puissance occupante, de continuer de semer la mort et la destruction à un rythme effréné et de menacer de transfert forcé les 1,3 million de civils palestiniens aujourd'hui amassés à Rafah, à la frontière égyptienne. Tous



ceux qui ne font rien auront sur la conscience la vie et le sort de ces 1,3 million d'hommes, de femmes et d'enfants terrifiés et vulnérables, qui courent un danger imminent, dont la plupart ont été déplacés de force à plusieurs reprises au cours des quatre derniers mois et qui n'ont plus nulle part où fuir la campagne de terreur d'Israël.

Nous demandons instamment que le Conseil de sécurité et tous les États agissent maintenant et assument leurs responsabilités, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU, en protégeant le peuple palestinien contre cet assaut génocidaire et la menace réelle d'un transfert forcé.

Nous rappelons que l'Assemblée générale, dans sa résolution [ES-10/21](#), et le Conseil de sécurité, dans ses résolutions [2712 \(2023\)](#) et [2720 \(2023\)](#), ont expressément exigé, entre autres, « l'annulation de l'ordre [d'évacuation] donné par Israël », ont rejeté fermement « toute tentative de transfert forcé de la population civile palestinienne » et ont réaffirmé que « les biens de caractère civil, dont les lieux de refuge, y compris dans les installations des Nations Unies et leurs environs, sont protégés au regard du droit international humanitaire et rejet[é] le déplacement forcé de la population civile, en particulier d'enfants, en violation du droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international des droits humains ».

Le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et tous les États doivent agir de toute urgence pour faire appliquer les résolutions susmentionnées et s'acquitter des obligations qui sont les leurs en vertu du droit international humanitaire et du droit des droits humains, afin d'empêcher le nettoyage ethnique de Rafah qu'Israël s'appête à entreprendre et de protéger la population civile palestinienne contre de nouvelles atrocités qui pourraient être perpétrées par les forces d'occupation.

À cet égard, je joins à la présente, pour examen et décision immédiats, la déclaration publiée aujourd'hui par les dirigeants palestiniens, qui dénoncent les menaces du Premier Ministre israélien et demandent à chacun d'assumer ses responsabilités afin d'empêcher qu'une nouvelle catastrophe frappe notre peuple et entraîne toute la région dans des guerres sans fin.

Il est plus que temps de prendre des mesures collectives immédiates pour mettre fin aux crimes de guerre, aux crimes contre l'humanité et au génocide perpétrés par Israël contre notre peuple. Il est temps de prendre de véritables mesures, des mesures concrètes, parce qu'il faut mettre un terme à cette situation d'une inhumanité absolue, mettre un terme aux massacres, mettre un terme aux transferts forcés et mettre un terme à la destruction et à la dévastation.

Le temps est venu de prendre nos responsabilités. Le temps est venu d'instaurer un cessez-le-feu. Le temps est venu d'assurer la protection de la population. Le temps est venu de faire prévaloir l'humanité. Ne perdons pas une minute de plus : nous devons sauver les vies humaines et enrayer la spirale infernale dans laquelle Israël s'obstine à entraîner notre peuple et l'ensemble de la région.

La présente lettre fait suite aux 826 autres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, lequel constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 ([A/55/432-S/2000/921](#)) au 7 février 2024 ([A/ES-10/982-S/2024/147](#)), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits humains de notre peuple, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Ministre,
Observateur permanent
(*Signé*) Riyad **Mansour**

**Annexes aux lettres identiques datées du 9 février 2024 adressées
au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale
et à la Présidente du Conseil de sécurité par l'Observateur
permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**La présidence rejette les propos tenus par Nétanyahou,
qui promet d'étendre l'offensive terrestre à Rafah**

Vendredi 9 février 2024

La présidence palestinienne a rejeté et condamné avec véhémence les déclarations du Premier Ministre israélien Benjamin Nétanyahou concernant le projet visant à étendre l'offensive terrestre israélienne à la province surpeuplée de Rafah, à l'extrême sud de la bande de Gaza.

La présidence a déclaré que cette mesure entraînerait le déplacement forcé de citoyens palestiniens de la province, déjà surpeuplée de centaines de milliers de personnes déplacées depuis le nord de la bande de Gaza. Elle a estimé que cette initiative constituait une menace réelle et un préambule dangereux à la mise en œuvre de la politique israélienne contestée visant à déplacer le peuple palestinien de ses terres.

Dans un communiqué de presse, la présidence palestinienne a déclaré que le Gouvernement israélien serait pleinement responsable des conséquences de cette escalade potentielle, soulignant que le Gouvernement des États-Unis avait une responsabilité particulière d'empêcher ce qui pourrait être une escalade désastreuse.

La présidence a affirmé que le peuple palestinien n'abandonnerait pas ses terres et n'accepterait pas d'être déplacé de force de sa patrie.

En outre, la présidence palestinienne a demandé au Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités, ajoutant que l'initiative d'occupation israélienne menaçait la sécurité et la paix dans la région et dans le monde. Il s'agissait d'un dépassement flagrant de toutes les lignes rouges.

La présidence a déclaré que le temps était venu pour chacun de prendre ses responsabilités face à l'émergence d'une nouvelle catastrophe qui entraînerait toute la région dans des guerres sans fin.
